

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme
 REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -
 Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL
 HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M.
 DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Offices de restauration de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale - Maintenance des installations techniques et des équipements de production alimentaire - Mise en appel d'offres

Monsieur Marchand, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La maintenance des installations techniques et des équipements de production alimentaire des offices de restauration de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale a été confiée, par marché, à une entreprise spécialisée.

Ce dernier arrivant à expiration le 31 décembre 2008, il est proposé de procéder à un appel d'offres pour désigner le nouveau prestataire.

Le marché, fractionné, passé sous la forme d'un marché à bons de commandes, serait conclu pour une durée de quatre ans. Il s'appliquerait, notamment, à l'entretien des équipements des groupes scolaires, des centres de loisirs, des crèches, des foyers d'hébergement des personnes âgées et du restaurant du personnel.

Les montants minimum et maximum seraient les suivants :

- minimum : 240 000 € TTC
- maximum : 720 000 € TTC.

Il est proposé de lancer la procédure par voie d'appel d'offres.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider la mise en appel d'offres des prestations de maintenance des installations techniques et des équipements de production alimentaire des offices de restauration de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale ;
- 2) m'autoriser à lancer la procédure dans le cadre du groupement constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- 3) m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 4) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I.1° du code des marchés publics ;
- 5) dire que le financement sera assuré sur les crédits à demander aux budgets des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 par chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 JUIL. 2008



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/07/08